

## DECONSTRUIRE LES RACINES DE LA VIOLENCE DU PROCESSUS D'ACQUISITION DU POUVOIR PUBLIC POUR PROMOUVOIR LA SECURITE COMMUNE EN RDC

par

**Jean-Pierre G. SANGWA**

*Chercheur indépendant et Doctorant en Gouvernance, paix, sécurité et défense,  
Chaire UNESCO, Université de Kinshasa*

### Résumé

*Cet article examine les effets collatéraux de la violence au cours du processus d'acquisition du pouvoir public au sommet de l'État sur la sécurité commune en République démocratique du Congo (RDC). L'étude démontre que cette acquisition du pouvoir est productrice de la violence au modèle hérité du colon. Cette violence a des effets néfastes qui mettent à mal le bien-être des citoyens, et par ricochet la sécurité commune. Celle-ci bloque et cantonne en même temps la gouvernance du pays et le développement national. Même si l'on admet que les élections sont la voie moderne de passation de pouvoir civilisée, les règles de jeux devraient être revues afin d'éviter, non seulement, les violations des droits fondamentaux des citoyens, mais aussi, toute attitude à bloquer le développement du pays. Des réflexions et des actions nécessaires pour mieux comprendre les effets néfastes des enjeux y relatifs et les voies de sortie sont une nécessité pour promouvoir la sécurité commune en RDC.*

**Mots clés :** *acquisition du pouvoir public, violence, sécurité commune, élections, développement national, démocratie.*

### Abstract

*This article examines the collateral effects of violence during the process of acquiring public power at the top of the state on common security in the Democratic Republic of Congo (DRC). The study shows that this acquisition of power produces violence in the form inherited from the colonial era. This violence has harmful effects that undermine the well-being of citizens and, by extension, common security. At the same time, it blocks and hampers the country's governance and national development. Even if we accept that elections are the modern way of transferring power in a civilized manner, the rules of the game need to be reviewed to avoid not only violations of citizens' fundamental rights, but also any attitude that might block the country's development. Reflection and action are needed to better understand the harmful effects of the issues at stake and the ways out, to promote common security in the DRC.*

**Keywords :** *acquisition of public power, violence, common security, elections, national development, democracy.*

### INTRODUCTION

L'acquisition du pouvoir politique en République démocratique du Congo (RDC) comme dans beaucoup d'autres pays est devenue un enjeu politique de taille au fil du temps. Bien qu'il existe plusieurs modes ou mécanismes d'acquisition du pouvoir public, tous n'ont pas le même niveau de légitimité, surtout quand il est question de présider au sommet de l'État. Qu'il s'agisse de la cooptation, de la conquête ou de la révolution, de l'hérédité ou de la succession, de la nomination ou de l'élection<sup>1</sup>, de nos jours, on connaît des surprises dans la manière d'accéder au pouvoir, qui souvent, débouche sur la violence et l'insécurité avec des incidences sur la vie des citoyens et le bon fonctionnement des institutions.

Pour contourner la violence qui émaille l'avènement d'accès au pouvoir public, plusieurs exigences sociologiques, juridiques et politiques sont requises au côté des lois. Pour cela, les exigences de mérite, de compétence, d'expérience professionnelle, de quintessence politique, de maîtrise de la science de l'État, de gestion saine au cours de l'histoire de la communauté sont des conditionnalités optimales afin de crédibiliser le mécanisme de sélection privilégié. Le plus souvent, malheureusement, les acteurs s'en écartent. Cela engendre souvent de la violence.

Cet article retrace et interroge en particulier les méandres d'acquisition du pouvoir au sommet de l'État dans le but de minimiser les méfaits de la violence au cours de ce processus sur la vie nationale. L'étude cherche à répondre à la question : Quelles exigences et bonnes pratiques peuvent-elles déconstruire, en amont comme en aval, ce type de violence pour garantir la bonne gouvernance et la sécurité commune en RDC ?

Dans les lignes qui suivent, cet article présente des données secondaires issues de l'analyse documentaire. Il examine les traces de la violence lors de l'acquisition du pouvoir et l'expérience des élections de 2006-2018. Cet exercice permet de déceler les sources ou mieux les racines de la violence et les voies pouvant mettre à l'abri les citoyens vis-à-vis des violations des droits fondamentaux et de la sécurité

<sup>1</sup> KAYUMBA, Roger, Incidences des engagements internationaux sur l'organisation du pouvoir politique en République Démocratique du Congo, Mémoire, Université de Lubumbashi, 2017.  
[https://www.memoireonline.com/03/23/13948\\_lien\\_consulté\\_le\\_15\\_février\\_2024](https://www.memoireonline.com/03/23/13948_lien_consulté_le_15_février_2024).

commune en termes de perspectives. La méthode dialectique et la technique documentaire ont été utilisées dans la collecte des données et la rédaction de cet article.

## I. RACINES DE LA VIOLENCE AVANT, PENDANT ET APRÈS LES ÉLECTIONS EN RDC

Ce point n'a pas pour ambition de relater l'expérience électorale en République démocratique du Congo en tant que domaine technique. Il va sans dire que chacun des quatre cycles électoraux (2006, 2011, 2018 et 2023) est unique. Si le premier cycle était presque entièrement piloté et financé grâce à l'appui de l'ONU, les autres ont été organisés par la CENI et prises en charge par le trésor public. L'objectif du premier cycle était en même temps atypique. Il visait de mettre en place des institutions légitimes en remplacement des organes de la transition issus du dialogue entre belligérants. Dans tous les cas, chaque cycle a connu sa forme de violence à de degrés différents.

Il faut rappeler que la pratique de "parti unique" au pouvoir tue les esprits des citoyens en tant que fils du même pays. En revanche, le multipartisme est un de désirs les plus ardents des citoyens qui leur permettent de participer de façon délibérée aux affaires de la mère-patrie. Il permet la participation des citoyens à la vie politique de la Res-Publica. Fort malheureusement, pour le cas de la RDC, l'évolution des partis politiques est un raté éloquent. Elle montre un nouveau type de "coup d'Etat politique" à travers la mauvaise réglementation des partis politiques. Ceux-ci ont pratiquement confisqué tous les secteurs. Leurs animateurs gèrent le pays à leur gré et au mépris des autres couches de la communauté nationale.

Au regard de l'analyse des données disponibles<sup>2</sup>, il y a lieu de noter que leur évolution numérique entre 1960-2023 parle de soi. Le nombre des partis politiques sont entre parenthèses après chaque période spécifique : 1960-1965 (44), 1965-1966 (0), 1966-1990 (1), 1990-1997 (447), 1997-1999 (0), 1999-2001 (4), 2001-2004 (8), 2004-2006 (274), 2006-2019 (440) et 2018-2023 (910).

On note que l'instauration du multipartisme mal planifié peut engendrer pire que son absence. Le quatrième cycle électorale avec sa mosaïque de 910 partis a démontré des limites du clientélisme politique qui rend le pays ingouvernable<sup>3</sup>. Sa conséquence immédiate est le *cantonement* du pays. Alors qu'au Sénégal, à la suite de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 24 mars 2024, le Premier ministre Ousmane Sonko a rendu publique son équipe gouvernementale composée de 25 ministres et de cinq secrétaires d'État, le 5 avril 2024, soit trois jours après l'investiture du président récemment élu Bassirou Diomaye Faye, le premier Conseil de ministres tenu le 9 avril 2024<sup>4</sup>, la RDC continuait d'attendre impatiemment l'investiture de son nouveau gouvernement de 54 membres six mois après. Pourtant, il s'agit d'un président succédant à lui-même et réélu à plus de 73%, un score écrasant de loin ses challengers de l'opposition de l'élection présidentielle du 20 décembre 2023. Le syndrome de la violence ne manque pas dans ce contexte insolite d'exercice du pouvoir !

Il faut le souligner, à l'issue du deuxième tour des élections présidentielles en 2006, le président en exercice Joseph Kabila, qui était déjà au pouvoir depuis 2001, gagnait le combat électoral contre son rival et ancien leader des rebelles Jean-Pierre Bemba du Mouvement de Libération du Congo (MLC), la violence couvait depuis des mois et finalement a été au rendez-vous du 22 au 23 mars 2007. Il y a eu échange de tirs à l'arme lourde entre l'armée nationale soutenant Joseph Kabila et la garde de Jean-Pierre Bemba. On sait tous qu'on vantait ce premier cycle comme une réussite à cause de l'appui de la MONUC. Pourtant, la violence a clairement émergé !

Le deuxième cycle a vu aussi des tares d'une expression de la violence. Pour les observateurs, les élections couplées, présidentielles et législatives, du 28 novembre 2011 en RDC ont été calamiteuses. En peu de mots, de l'analyse des experts électoraux, ce qui peut être noté sans ambages est que la période électorale n'a pas été épargnée par la violence, en particulier à Kinshasa, Mbuji-Mayi et Lubumbashi. Un rapport d'enquête de la MONUSCO et du Haut-Commissariat aux Droits de l'homme des Nations Unies, publié le 20 mars 2012, fait état d'au moins 33 personnes tuées et 83 blessées, la plupart par balle, à Kinshasa, sans compter les personnes disparues et les arrestations arbitraires. L'usage de la violence armée reste ancré dans les pratiques de l'exercice du pouvoir en RDC<sup>5</sup>. Ceci rappelle les cessions, le coup d'État et le parti-État de 1960 à 1990. Quoi dire du troisième cycle électoral ?

À la veille de ces scrutins et selon l'opinion, l'appareil de l'État est très largement dominé par la coalition au pouvoir. Pour ce troisième cycle électoral, malgré les enjeux et le niveau de tension au sein de la

<sup>2</sup>OKENDE, Boniface, « Réflexion sur l'évolution des partis politiques en République démocratique du Congo de 1960 à 2012 », Secrétariat Général aux Relations avec les Partis Politiques, Kinshasa, 2012.

<sup>3</sup>ONANA, Charles, *Holocauste au Congo : L'Omerta de la communauté internationale*, l'Artilleur, Paris, 2023.

<sup>4</sup>AFRICANEWS.COM., « Sénégal : le Premier ministre Ousmane Sonko présente son gouvernement », Nouvelles du 6 avril 2024.

<sup>5</sup>DE SAINT MOULIN, L., « Analyse des résultats officiels des élections du 28 novembre 2011 », in *Congo-Afrique*, n° 462, février 2012.

classe politique, seules trois des sept missions d'observation internationales présentes en 2006 sont déployées<sup>6</sup>. Depuis le report des élections pour plus de deux ans, on a observé une résurgence de conflits et de violence, y compris dans les provinces considérées comme les plus paisibles du pays. Beaucoup d'experts craignaient le pire aux vues des allures obscurissimes du pouvoir. Ils se disaient tout bas, et parfois tout haut que si la RDC bascule dans la violence, c'est la sécurité de toute la région qui est menacée<sup>7</sup>.

C'est une fumée blanche qui sortit lorsque la CENI proclama Felix Tshisekedi comme vainqueur des élections de décembre 2018. Malgré les contestations de Martin Fayulu, la proclamation d'un candidat de l'opposition a apaisé les âmes de la violence électorale. Cet avènement consacra la première alternance politique au sommet de l'État en dépit des défis que cela engendra dans la gestion de l'État<sup>8</sup>. Que faire pour que l'expérience électorale en RDC soit exemptée de la violence ?

Malgré l'accomplissement de trois cycles des élections générales (2006, 2011, 2018), les populations congolaises vivent de plus en plus des conditions précaires alors que leurs dirigeants, dans leurs diversités, s'enrichissent et deviennent arrogants et insensibles au sort du peuple malgré leurs slogans creux lors de leurs campagnes électorales et pendant leurs règnes aux allures des dieux.

Et que pensait du quatrième cycle de 2023 ? Nous laissons le temps au temps qui nous en dira plus !

### III. RÈGLES D'OR DE LA BONNE GOUVERNANCE POUR PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ COMMUNE

Nombre d'acteurs croient aujourd'hui que la bonne gouvernance d'un État ou d'une collectivité renvoie à la participation à la vie politique et à la distribution équitable des ressources nationales<sup>9</sup>. Le célèbre jeu des mots qu'Abraham Lincoln, président des États-Unis de 1860 à 1865, semble faire l'unanimité par sa définition. Pour lui, la démocratie est « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple<sup>10</sup>. Suivant ce principe, la souveraineté appartient donc au peuple, qui choisit ceux qui le gouvernent. C'est aussi, l'État ainsi gouverné.

Il existe donc plusieurs types de démocraties : directes, indirectes, représentatives, participatives, mixtes, liquides, délibératives, sociales, ...<sup>11</sup>. C'est dans sa pratique que la démocratie devient une coquille vide dans les États fragiles, notamment en Afrique. Au Congo-Kinshasa, par exemple, le parti au pouvoir (2019-2024) clame le slogan « le peuple d'abord ». Mais entre le peuple et les maîtres au pouvoir, le creuset est fort inquiétant<sup>12</sup>.

Qu'elle soit directe ou représentative, la démocratie est fondée par des principes et particulièrement celui de l'« État de droit ». Ce fonctionnement repose sur un consensus social : les citoyens doivent partager des valeurs de liberté, d'égalité, de civisme et de respect des droits individuels, garantis par des dispositions morales et juridiques socialement admises (le respect des lois, par exemple. C'est un État où le respect des droits et libertés fondamentaux des citoyens sont de stricte observance.

En d'autres termes, l'État de droit est aussi celui dans lequel les institutions publiques et privées, les gouvernants et les gouvernés sont soumis indistinctement à l'esprit et à la lettre des lois et des textes inférieurs, conformes à la Constitution, émanation directe du peuple souverain<sup>13</sup>.

Souvent, pour pratiquer une démocratie, on recourt à des critères et principes spécifiques qui caractérisent l'organisation du pouvoir et de la loi. Ces critères et principes sont la garantie que le peuple est bien la source du pouvoir et qu'il dispose des moyens pour l'exercer et / ou le contrôler.

Les critères sont juxtaposés aux principes correspondants dans les crochets :

1. Souveraineté du peuple [Respect des résultats électoraux et des règles corolaires].

<sup>6</sup> BATUMIKE, Ithiel, NYENYEZI Aymar & MURHULA Paterne, « Réformes électorales et consolidation de la démocratie en RDC » dans *Conjonctures de l'Afrique centrale*, 2021, p.134. [https://www.eca-creac.eu/sites/default/files/pictures/reformes\\_electorales\\_et\\_consolidation\\_de\\_la\\_democratie\\_en\\_rdc.pdf](https://www.eca-creac.eu/sites/default/files/pictures/reformes_electorales_et_consolidation_de_la_democratie_en_rdc.pdf) consulté le 15/5/2024.

<sup>7</sup> MEDIA24.COM, RDC : Les anti-Kabila font front, au moins 5 morts dans les marches interdites. <https://medias24.com/agence-presse/rdc-les-anti-kabila-font-front-au-moins-5-morts-dans-les-marches-interdites/> consulté le 22/04/2024.

<sup>8</sup> LE PROFIL, « Passation du pouvoir, événement unique qui fera date dans l'histoire de la RDC », *Magazine événementiel et publicitaire*, no 30, Kinshasa, janvier-mars 2019, p.1.

<sup>9</sup> DE GRAAF, G. & VAN ASPEN, H., L'art de la bonne gouvernance : quand les représentations du passé inspirent la pratique moderne dans *Revue internationale des Sciences administratives*, 2018/2, vol.84, p.420. <https://doi.org/10.3917/risa.842.0419>.

<sup>10</sup> MERCIER, Benoît & DUHAMEL, André, *La démocratie : ses fondements, son histoire et ses pratiques*, Québec, Le Directeur général des élections, 2000, pp.13.

<sup>11</sup> YOU MATTER.WORLD, « Démocratie : définition, histoire, principes et enjeux », 2023, <https://youmatter.world/fr/definitions/democratie-definition-histoire-principes-enjeux/>. Mis à jour le 24 mars 2024.

<sup>12</sup> VIRCOULON, Thierry, « République démocratique du Congo : la démocratie sans démocrates » dans *Politique étrangère*, 2006/3 (Automne), Éditions de l'Institut français des Relations internationales, pages 569-581. DOI.10.3917/pe.063.0569.

<sup>13</sup> ZUKA, Georges, Cours de bonne gouvernance du secteur public non marchand, Chaire UNESCO, Université de Kinshasa, 2022.

2. Séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire [Transparence et responsabilité]
3. Garantie des libertés fondamentales de conscience, de liberté, de presse, de réunion... [Protection des droits de l'homme et de la dignité humaine]
4. Egalité devant la loi ou règne de la loi [Egalité et état de droit]
5. Alternance du pouvoir [Participation citoyenne et tolérance]<sup>14</sup>

L'absence de l'exercice de l'État de droit occasionne l'impunité, la mauvaise gouvernance, le manque de transparence, l'insécurité sociale, l'injustice sociale, la violation des droits fondamentaux de la personne et de la dignité humaine, etc. Ce qui est un frein à la consolidation de la démocratie et l'État de droit dans une société où les antivaleurs et la culture politique "crisogène" ou "belligène" sont devenues normales<sup>15</sup>. Ne dit-on pas que c'est la justice qui élève une nation et que l'injustice est la honte des peuples ? (Sainte Bible, Proverbes 14 :34). Sans justice, les citoyens vivent dans l'insécurité et travaillent pour aggraver la situation sécuritaire à cause du déficit de la culture de sécurité. Ici, l'État devient ennemi contre sa sécurité commune.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Au terme de cette analyse, il se dégage trois causes majeures qui expliquent la recrudescence des racines de la violence dans le processus d'acquisition du pouvoir public au sommet de l'État en RDC. D'abord, la tendance de séquestrer le pouvoir dans les mains d'un petit groupe sous le labeur de "parti unique" ou de "parti au pouvoir" avec un caste d'amis. C'est par égoïsme à outrance que les premiers détenteurs du pouvoir refusent de partager avec la communauté. Ceci finit par engendrer du rejet, de la méfiance et de la violence au modèle du colonisateur. Le parti unique ou la majorité au pouvoir ont comme corollaires notamment l'exil politique, l'emprisonnement et la répression des citoyens, l'assassinat, la dictature, la corruption, l'injustice, l'absence des institutions fonctionnelles, la déification du président fondateur ou de l'autorité morale, la distribution déséquilibrée des ressources nationales et l'absence de l'alternance politique et administrative, etc. Il est évident qu'un pouvoir à parti unique, parti-État ou majorité au pouvoir ne peut qu'accoucher d'une souris : la violence.

Ensuite, l'avidité du pouvoir se confirme et se propage. Sans les pressions de grande envergure, la tendance est de conserver le pouvoir le plus longtemps possible peu importe le moyen utilisé. Les dirigeants au pouvoir s'obstinent à partager les ressources nationales avec les autres couches de la population. Les "tout puissants" n'ont aucune vraie idéologie de développement national ni la moindre volonté de quitter le pouvoir tant qu'ils sont en vie. Il faut les y contraindre !

Enfin, l'immaturité et l'inexpérience de l'élite politique en matière de gestion publique et stratégique d'un État dès l'aube de l'accession à la souveraineté. Celle-ci a conduit à des querelles politiques inutiles et fréquentes, l'intolérance politique qui ont fini par engendrer des divisions, des sécessions, des coups d'États et des conflits armés sur presque toute l'étendue du pays. Cette instabilité politique issue essentiellement de l'amateurisme et l'inconstance politiques des leaders et dirigeants a plongé le pays dans la corruption et la mauvaise gouvernance des affaires publiques qui expliquent les racines de la violence<sup>16</sup>.

En conséquence, l'instauration du multipartisme mal planifié a engendré pire que son absence. En effet, en l'absence de débats autour des enjeux et des projets de société, les ressorts de la mobilisation électorale ou de nomination tombe dans le clientélisme. La mosaïque des partis politiques partisans a démontré des limites du clientélisme politique qui rend le pays ingouvernable et engendre la violence dans toutes les facettes. Le syndrome de la violence a été vécu d'une république à une autre et les institutions de la république sont peu ou pas fonctionnelles.

Aujourd'hui, les gouvernants devenus des amis s'arrangent à se distribuer les postes importants comme des gâteaux. Les partis politiques se renforcent et confisquent le pouvoir. Si quelqu'un n'est pas président d'un parti politique, il ne peut plus s'attendre à participer à gestion du pays. C'est une autre forme de "coup d'État politique" qui émerge et qui rend le pays ingouvernable. La question majeure est de savoir si la gestion du Congo-Kinshasa doit rester uniquement que dans les mains des partis politiques. Est-ce que seuls les partis politiques sont capables d'assurer le développement national en RDC ? Une réflexion sérieuse doit être faite sinon, le pire arrivera !

<sup>14</sup>YOMATTER.WORLD,2023, op.cit.

<sup>15</sup>MFUAMBA, Isidore & MUKEBA, Julienne, La mise en œuvre de l'"Etat de droit" en RDC : une cuirasse pour la démocratie ou un poignard qui la saigne?, Droitcongolais.be, Août 2020.

<https://droitcongolais.be/Doctrine.textes/DroitPublic/Mfuamba%20Mukeba-Etat%20de%20droit-converti.pdf>.

<sup>16</sup>LIWAWA, Gabriel, Les crises politiques et leurs enjeux en République démocratique du Congo de 1960 à 2006. Les stratégies pour un nouvel ordre politique et sécuritaire, Thèse de doctorat, Chaire UNESCO, FSSAP, UNIKIN, Kinshasa, 2010, p.6.



La menace de la balkanisation et du pillage des ressources nationales est entre autre le corolaire de l'absence de la cohésion nationale et de la séquestration du pays dans les mains d'un petit groupe des mangeurs. La nécessité de la réforme du secteur de la sécurité, notamment dans les secteurs de la police, de l'armée et de la justice est capitale pour sauver la mère-patrie de ses prédateurs.

L'absence d'une véritable démocratie et une gouvernance saine et distributive accouchent d'une insécurité grandissante et inimaginable. Lorsque par exemple, la rémunération (allocation, indemnité, émoluments, traitement, salaire, ...) d'un mois d'un haut cadre ou mandataire public, d'un député national ou d'un ministre correspond à la rémunération (solde, salaire, traitement, ...) d'un militaire au front ou enseignant dans la salle de classe pour plus de dix années, la fracture sociale est flagrante. Celle-ci met en place une violence meurtrière de la nation tout entière. Elle met en péril le bien-être des citoyens et la sécurité commune, socle de la fierté nationale.

Seul le respect de bonnes pratiques, des principes et règles d'or établis par les lois de la République peuvent participer à éviter ou tout du moins à réduire les racines de la violence afin de préserver la stabilité et la sécurité commune. Cette étude suggère en termes de perspectives les règles d'or/principes promoteurs de la sécurité commune ci-après :

- la CENI reste un organe technique dans l'organisation des élections,
- la direction et le management des élections sont remis à un comité neutre composé des notabilités issues des structures supranationales qui ne répondent pas à l'injonction du Président en exercice,
- la campagne électorale commence quand le gouvernement et le président en exercice sont au terme de leur mandat et laissent les affaires courantes aux secrétaires généraux avec peu de pouvoir de changer des pratiques déjà préétablies,
- la distribution des postes au gouvernement tient compte de l'équilibre du pays : membres des partis politiques (40%), technocrates (30%), grands électeurs ayant des moyens financiers suffisants (15%) et autres couches sensibles (15%),
- la taille du gouvernement est réduite à plus au moins 25 membres,
- les salaires sont équilibrés entre les différents niveaux de responsabilités dans le pays,
- l'instauration du système des mandats pour les députés provinciaux et nationaux ainsi que les gouverneurs et sénateurs,
- l'interdiction de mixer les niveaux de candidatures aux différentes élections,
- la réglementation raisonnée et rigoureuse des suppléants,
- la réduction du nombre de députés, voire conserver une seule chambre,
- la réduction du train de vie du gouvernement et des institutions de la République,
- la réglementation pragmatique des partis politiques et financement de seuls partis avec une vision claire et distincte afin de réduire la mosaïque de 910 partis qui rendent le pays ingouvernable,
- le recrutement des mandataires des entreprises étatiques sur base d'un test sérieux et les placer sous un contrat de performance basé sur un certain nombre de livrables,
- la crédibilisation du mécanisme d'accès au pouvoir par l'alignement aux exigences de mérite, de compétence, d'expérience professionnelle, de quintessence politique, de maîtrise de la science de l'État, de gestion saine dans le passé, etc.,
- la relance de plus d'écoles professionnelles pour booster l'économie nationale et le développement du pays,
- l'initiation de l'armée à l'ingénierie agricole et génie civile pour sa participation à l'économie nationale,
- l'occupation utile des prisonniers pour le développement personnel et économique du pays,...

## BIBLIOGRAPHIE

- AFRICANEWS.COM., « Sénégal : le Premier ministre Ousmane Sonko présente son gouvernement », Nouvelles du 6 avril 2024.
- BATUMIKE, Ithiel, NYENYEZI Aymar & MURHULA Paterne, « Reformes électorales et consolidation de la démocratie en RDC » dans *Conjonctures de l'Afrique centrale*, 2021, p.134. [https://www.ecacreac.eu/sites/default/files/pictures/reformes\\_electorales\\_et\\_consolidation\\_de\\_la\\_democratie\\_en\\_rdc.pdf](https://www.ecacreac.eu/sites/default/files/pictures/reformes_electorales_et_consolidation_de_la_democratie_en_rdc.pdf) consulté le 15/5/2024.
- DE GRAAF, Gjalt & VAN ASPEN, Hester, L'art de la bonne gouvernance : quand les représentations du passé inspirent la pratique moderne dans *Revue internationale des Sciences administratives*, 2018/2, vol.84, p.420. <https://doi.org/10.3917/risa.842.0419>.

- DE SAINT MOULIN, L., « Analyse des résultats officiels des élections du 28 novembre 2011 ». *Congo-Afrique*, n° 462, février 2012.
- KAYUMBA, Roger, Incidences des engagements internationaux sur l'organisation du pouvoir politique en République Démocratique du Congo, Mémoire, Université de Lubumbashi, 2017. <https://www.memoireonline.com/03/23/13948>, lien consulté le 15 février 2024.
- LE PROFIL, « Passation du pouvoir, événement unique qui fera date dans l'histoire de la RDC », *Magazine événementiel et publicitaire*, no 30, Kinshasa, janvier-mars 2019.
- LIWAWA, Gabriel, Les crises politiques et leurs enjeux en République démocratique du Congo de 1960 à 2006. Les stratégies pour un nouvel ordre politique et sécuritaire, Thèse de doctorat, Chaire UNESCO, FSSAP, UNIKIN, Kinshasa, 2010.
- MEDIA24.COM, RDC : les anti-Kabila font front, au moins 5 morts dans les marches interdites. <https://medias24.com/agence-presse/rdc-les-anti-kabila-font-front-au-moins-5-morts-dans-les-marches-interdites/> consulté le 22/04/2024.
- MERCIER, Benoît & DUHAMEL, André, *La démocratie : ses fondements, son histoire et ses pratiques*, Québec, Le Directeur général des élections, 2000.
- MFUAMBA, Isidore & MUKEBA, Julienne, La mise en œuvre de l'“Etat de droit” en RDC : une cuirasse pour la démocratie ou un poignard qui la saigne?, *Droitcongolais.be*, Août 2020. <https://droitcongolais.be/Doctrine.textes/DroitPublic/Mfuamba%20Mukeba-Etat%20de%20droit-converti.pdf>.
- OKENDE, Boniface, “Réflexion sur l'évolution des partis politiques en République démocratique du Congo de 1960 à 2012”, Secrétariat Général aux Relations avec les Partis Politiques, Kinshasa, 2012.
- ONANA, Charles, *Holocauste au Congo : L'Omerta de la communauté internationale*, l'Artilleur, Paris, 2023.
- VIRCOULON, Thierry, « République démocratique du Congo : la démocratie sans démocrates », in *Politique étrangère*, 2006/3 (Automne), Editions de l'Institut français des Relations internationales, pages 569-581. DOI.10.3917/pe.063.0569.
- YOU MATTER.WORLD, « Démocratie : définition, histoire, principes et enjeux », 2023. <https://youmatter.world/fr/definitions/democratie-definition-histoire-principes-enjeux/>. Mis à jour le 24 mars 2024.
- ZUKA, Georges, Cours de bonne gouvernance du secteur public non marchand, Chaire UNESCO, Université de Kinshasa, 2022.